

Le marais du Grand Saulcy : une pépite au cœur de la métropole

En mai 2023, l'AGURAM a invité plusieurs élu.e.s et technicien.ne.s à visiter le marais du Grand Saulcy, un site naturel remarquable au cœur de la métropole messine. **Quelle est l'origine du marais ? Qui sont les acteurs impliqués dans sa valorisation ? À quoi sert une zone humide ? On vous explique tout !**

Une histoire singulière

Le marais du Grand Saulcy occupe l'**ancien lit de la Moselle**, qui s'est déplacé de plusieurs centaines de mètres lors d'une crue au 17^e siècle. Le Vieux Pont, situé aux abords du site, témoigne de ce passé.

Il s'agit aujourd'hui d'une vaste **zone humide** principalement localisée sur la commune de Moulins-lès-Metz et gérée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Lorraine.

Le site dispose d'un **sentier pédagogique** et accueille régulièrement des sorties scolaires, mais reste assez peu connu du public.



Pourquoi préserver le marais ?

Comme toute zone humide, le marais remplit des **fonctions essentielles** pour l'environnement et l'être humain : régulation des crues et des sécheresses, épuration de l'eau, baisse de la chaleur en été, ou encore stockage du carbone. Un véritable allié pour **lutter contre le changement climatique !**

Lieu de vie pour de nombreuses **espèces animales et végétales**, dont certaines remarquables, il peut aussi être un lieu de détente et de découverte pour les promeneurs.

Souvent menacé par l'urbanisation, la pollution et les plantes invasives, **l'équilibre des zones humides est fragile et doit être protégé.**

De multiples acteurs

En 2010, le **CEN de Lorraine** – association gérant plus de 350 espaces naturels – acquiert le marais du Grand Saulcy avec le soutien financier de l'**Agence de l'eau Rhin-Meuse** et de la **Région Grand Est**. Il poursuit un double objectif : préserver le site en laissant la nature évoluer librement et sensibiliser le public aux enjeux écologiques.

L'**Eurométropole de Metz**, en charge de la gestion des milieux aquatiques, mène également des actions de restauration, protection et valorisation des zones humides : inventaire, prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLUi), signalétique, etc. Les communes de **Moulins-lès-Metz** et de **Sainte-Ruffine** s'impliquent aussi dans la protection du site.

L'**AGURAM**, quant à elle, apporte une vision d'ensemble des espaces naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire. Elle accompagne notamment l'Eurométropole de Metz dans l'identification et le renforcement de sa **Trame Verte & bleue**. C'est dans ce contexte que l'agence a souhaité mettre un coup de projecteur sur le marais.

